

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 septembre 2017**

CP2017\_09\_24  
id. 3513

*L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**FOURNITURE DE CLASSES MOBILES À USAGE PÉDAGOGIQUE  
ET PRESTATIONS D'INSTALLATIONS ASSOCIÉES POUR LES  
COLLÈGES DU TARN-ET-GARONNE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

---

Cette consultation se situe dans le cadre de l'appel à projet du plan numérique pour l'éducation lancé par le ministère de l'éducation nationale et qui permet d'obtenir notamment des soutiens financiers pour l'achat de matériels.

Lors du vote du budget primitif de 2017, l'Assemblée départementale a décidé de se positionner pour doter tous les collèges restant à équiper après l'appel à projet 2016, soit 12 collèges publics et 5 collèges privés, en intégrant dans ce processus le collège Jean Rostand de Valence-d'Agen, jusqu'alors collège préfigurateur.

Comme pour la phase 2016, les collèges auront le choix de la configuration, la consultation a donc été lancée sur la base de deux lots séparés :

- Lot 1 : classes mobiles de type Apple ou équivalent
- Lot 2 : classes mobiles de type Windows ou équivalent

Par conséquent, après la notification du marché, les chefs d'établissement seront invités à assister à une présentation des configurations APPLE et MICROSOFT.

Les commandes pourront alors être effectuées en fonction de leur choix. Les classes mobiles pourraient être livrées début 2018.

Le montant de cette fourniture ayant été estimé supérieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européens dans les conditions décrites aux articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 12/05/2017 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 19 Juin 2017 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le titulaire du marché est choisi par la commission d'appel d'offres.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 29 août 2017, sur le fondement de l'analyse présentée, a décidé d'attribuer le marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le ~~Président demande de bien~~ vouloir délibérer et de l'autoriser à signer les marchés suivants :

|   |          |
|---|----------|
| Lot 1 : classes mobiles de type Apple ou équivalent   | Econocom |
| Lot 2 : classes mobiles de type Windows ou équivalent | PSI      |

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 ci-dessus rappelée ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 29 août 2017,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, le marché de fourniture de classes mobiles à usage pédagogique et prestations d'installation associées pour les collèges publics du Tarn-et-Garonne avec les entreprises et selon les conditions susvisées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC